1. Composition.

M. DE GREEF Jean-Louis (Royal Anciens 13 - 0017) - M. DUJARDIN Claude (Great Garlic 2669) - M. GILLARD Patrick (Royal Aera Excelsior Brussels 0959) - M. LAMY Yves (Uccle Europe 0205) - M. LOOZEN Michel (R.U.A.A. Etterbeek 0070) - M. MUYLAERT Fabien (R. Nivelles BC 0400) - M. VAN WALLENDAEL Yves (United Basket Woluwe 2576).

2. Elections.

Lors de l'Assemblée provinciale du 23 mai 2017, M. Dujardin a été réélu et M. De Greef a été élu pour un mandat de 5 ans qui arrivera à échéance à la fin de la saison 2021-2022.

A l'occasion de l'Assemblée provinciale du 22 mai 2018, M. Lamy est sortant et sera rééligible pour un mandat de 5 ans.

3. Composition du Bureau pour la saison 2017-2018.

M. Dujardin: président.

M. Van Wallendael vice-président.

M. Loozen trésorier.M. Lamy : secrétaire.

M. Loozen: secrétaire-adjoint.

4. Présences.

Depuis le rapport 2016-2017, le groupe Parlementaires s'est réuni 11 fois entre le 1er avril 2017 et le 31 mars 2018.

	Présences	Excusés
M. DE GREEF	11	-
M. DUJARDIN	11	-
M. GILLARD	7	4
M. LAMY	11	-
M. LOOZEN	10	1
M. MUYLAERT	9	2
M. VAN WALLENDAEL	11	-

Les absences excusées sont dues à des obligations professionnelles, des maladies, des congés ou des missions fédérales.

MM DELCHEF J.P. et FLAMENT P. (CdA. AWBB) et M. MONSIEUR O (pdt CP.BBw) ont assisté à plusieurs reprises à nos réunions. Nous les en remercions très vivement.

5. Représentation dans les départements régionaux.

- M. ANDREU J. (Ecole Européenne 2352) au Département arbitres de l'AWBB
- M. DEKONINCK J. (R. AERA Excelsior Brussels 0959) au Département promotion de l'AWBB.
- M. DEKONINCK M. (R.AERA Excelsior Brussels 0959) au Département détection et sélection Jeunes de l'AWBB
- M. DUJARDIN à la Commission financière de l'AWBB (présidence),il est également membre de l'Assemblée Générale de la FRBB.
- M. LAMY au Département arbitres de l'AWBB (secrétaire).
- M. MESPOUILLE ((Dylois Wavre 1083) au Département Compétitions PROMBAS.
- M. MONSIEUR O. (Royal IV Brussels) 1423) au Département 3x3 de l'AWBB.
- M MUYLART P. (La Chenaie Uccle 1584) au Département Sport de Haut-niveau de l'AWBB
- M. VAN WALLENDAEL à la Commission législative de l'AWBB.

6. Assemblées Régionales. (AWBB)

Présences.

Les membres du groupe siégeant aux Assemblées régionales sont désignés à tour de rôle en tenant compte de leurs disponibilités. Les Assemblées régionales sont composées de 30 parlementaires, dont 6 représentants de Bruxelles-Brabant Wallon. Ces derniers, mandataires du groupe, émettent leurs votes en fonction des décisions collégiales de l'ensemble du groupe.

P = Présent			
	17.06.2017	25.11.2017	24.03.2018
M. DE GREEF	P + proc.	P	P
M. DUJARDIN	P + proc.	P + proc	P
M. GILLARD	<u>-</u>	P	P
M. LAMY	-	P	P
M. LOOZEN	-	-	P
M. MUYLAERT	-	-	-
M. VAN WALLENDAEL	P + proc	P	P

7. Activités du Groupe des Parlementaires.

Comme chaque année, lors de nos réunions, nous examinons ce qui se passe dans notre province et nous essayons de résoudre les problèmes rencontrés par nos clubs.

A chaque séance, nos représentants dans les différents départements nous font un compte-rendu des réunions auxquelles ils ont assisté.

Les rapports des autres départements et les procès-verbaux du Conseil d'Administration sont commentés.

Les nombreuses modifications statutaires, l'étude du budget et du bilan de l'A.W.B.B. font l'objet de débats assez longs. Les travaux de la Commission législative et de la Commission financière nous aident dans les travaux de préparation des Assemblées générales.

Chaque année une réunion conjointe du Comité Provincial, du Conseil Judiciaire Provincial et du groupe des Parlementaires de Bruxelles-Brabant wallon est organisée, elle nous permet d'étudier les différents problèmes de fonctionnement rencontrés par ces comités.

Lors de l'Assemblée générale régionale du 10.06.2017, le rapport annuel du CdA et les rapports de la saison 2016-2017 des différents départements régionaux, les nominations dans les différents Conseils judiciaires ont été approuvés ainsi que :

- les modifications statutaires en urgence concernant :
 - le PC75ter. Apport d'activités d'un club à un autre.
 - le PC32.2. Licence de coach stagiaire.
 - le PC33. Coaching irrégulier.
 - le PC33bis. Remplacement d'un coach au cours d'une rencontre.
 - le PC87bis. Statut des joueurs ressortissant d'un pays étranger non UE.
 - Le PC87ter. Statut des joueurs titulaires d'une CI diplomatique ou d'une CI consulaire
 - le PC94. Tours finals.
 - le PJ Normes de sanctions. Apllication des sanctions.
 - Le PJ Normes de sanctions IV. Faux et/ou usage de Faux.
- l'indemnité de formation pour les équipes jeunes.(application du PF18).
- les règlements (4) des play-off régionaux.

L'Assemblée générale régionale du 25.11.2017 a approuvé

- le budget de l'année civile 2018.
- L'adaption du TTA au TTA PROMBAS
- les nominations dans les différents Conseils judiciaires PROMBAS.
- Modification des statuts de l'ASBL. Siège social.
- les modifications statutaires en urgence :
 - le PC75ter. Apport d'activités d'un club à un autre.
 - le PC93. Joueurs et coaches sélectionnés.
- l'intention de réformer les compétitions régionales Jeunes.
- l'assurance RC Dirigeants de club.

L'Assemblée générale régionale du 24.03.2018 a approuvé

- le bilan 2017 ainsi que l'affectation du résultat négatif de -57 953,11 €
- la couverture des accidents sportifs Ethias.
- les nominations des membres des organes judiciaires AWBB.
- Les modifications statutaires :
 - PA60. Cumul. Membres de Comités provinciaux.
 - PA75bis. Constitution des clubs à composition multiple.
 - PA75 quater. Constitution d'équipes régionales de jeunes par plusieurs clubs.
 Procédure.
 - PC16. Formalités administratives avant la rencontre. Equipe hors classement.
 - PC19. Rapports d'arbitre. Motif de l'interruption d'une rencontre.
 - PC25. Droits et obligations. Emploi des dénominations officielles.
 - PC50. Autorisations spéciales. Clarification du texte.
 - PC60. Jours de rencontres du championnat. Application pour les équipes hors classement.
 - PC70. Rencontres remises ou à rejouer et modifications au calendrier. Délais.
 - PC89. Qualification du joueur d'âge. Dispositions spéciales pour joueur U14.
 - PF18. Le Fonds des jeunes. Actualisation.
 - PM9. Désaffiliation administrative. Suppression d'une taxe.
 - PJ25. Evocation. Accentuer l'indépendance des pouvoirs (exécutifs et judiciaires).
 - PJ65bis. Procédures litiges financiers. Frais à charge de la partie succombante.
- Mandat donné à la Commission législatif pour le toilettage des textes.
- Réforme de la compétition régionale Jeunes.
- Neutralisation des montants de licence collective pour toutes les équipes montants de division au terme de la saison 2017-2018.
- Calendrier de compétition 2018-2019.
- Les catégories d'âge 2018-2019.
- les règlements des Coupes AWBB 2018-2019.

8. Tableau de renouvellement des mandats.

Nous basant sur les statuts et notamment concernant le renouvellement par tiers nous rappelons ci-après le tableau des sortants et rééligibles pour les prochaines années :

En 2019: M. MUYLAERT.

En 2020 : M. VAN WALLENDAEL. En 2021 : MM. GILLARD - LOOZEN En 2022 : MM. DUJARDIN – DE GREEF.

En 2023 : les élus de 2018.

Claude DUJARDIN / Yves LAMY.